

Délibération n°2022-02-11b3

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contrat de relance et de transition écologique : demande de financement DSIL CRTE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2021, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat.

Ce CRTE se matérialise par une convention qui sera amendée et complétée dans le temps.

Dans cette convention, il avait été identifié des fiches actions des premiers projets inscrits au CRTE pour 2021.

Un 1^{er} avenant a été signé le 9 décembre 2021.

Le CRTE bénéficie des crédits du Plan de relance dont il incarne la déclinaison territoriale.

Le périmètre de contractualisation est l'intercommunalité.

Concernant les projets identifiés, ce sont les crédits DSIL qui ont été identifiés.

Aussi, afin de pouvoir en bénéficier, il est proposé le plan de financement suivant :

Proximité et citoyenneté : aménagements voie verte a Bort-Les-Orgues – tranche 1

Le projet vise à aménager une assise de voie ferrée en voie verte, reliant le centre-ville de Bort-les-Orgues à l'actuelle voie verte cantalienne avec des aménagements connexes de stationnement et point de service au départ (location de vélo, sanitaires...).

Au regard des objectifs du développement durable, les retombées attendues du projet sur un champ plus large sont de différents ordres :

- **attractivité du territoire** : développer le potentiel économique et patrimonial du territoire - intérêt général des citoyens et des investisseurs ;
- **préservation et amélioration de l'environnement** : réduction de la pollution ;
- **cohésion sociale** : accessibilité équitable aux services, proximité, dialogue non limité par les frontières administratives ;
- **bien-être** : amélioration du cadre de vie.

Le coût de cette opération s'élève à 646 000 € HT soit 775 200 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Union Européenne	158 960.00 €	25%
DSIL - CRTE	104 800.00 €	16%
Région	142 040.00 €	22%
Département	106 000.00 €	16%
EDF	5 000.00 €	1%
SOUS TOTAL Subventions	516 800.00 €	80%
Participation du demandeur : Autofinancement	129 200.00 €	20%
TOTAL	646 000.00 €	100%

Délibération n°2022-02-11b3



Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagements de Voie Verte à Bort-les-Orgues – tranche 1, pour un montant de 646 000 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - CRTE, au taux de subvention de 16%, soit une subvention sollicitée de 104 800 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A la majorité	
Votants	82
Pour	81
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier

